



PRÉFÈTE DU CHER

Services du Cabinet
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

Bourges, le 20 juillet 2015

**ARRÊTÉ n°2015-1-0794
PORTANT APPROBATION
DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES ORSEC
PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE**

**LA PRÉFÈTE DU CHER
chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-2 et L.2212-4,

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L.731-3,

Vu l'instruction interministérielle n° DGS/DUS/DGOS/DGCS/ DGT/DGSCGC/2015/166 du 12 mai 2015 relative au Plan National Canicule 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1-1472 du 24 août 2010 portant approbation du plan canicule,

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Les dispositions spécifiques ORSEC plan départemental de gestion d'une canicule dans le département du Cher, jointes au présent arrêté sont approuvées et deviennent immédiatement applicables.

Article 2 : Le dispositif spécifique ORSEC Canicule du 24 août 2010 est abrogé.

Article 3 : Madame la directrice de cabinet, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Vierzon, Madame la cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,

Signé: Marie-Christine DOKHÉLAR